

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 12 janvier 2026 à 19h 30

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents à la séance:

Monsieur Serge Fortier, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Martin Toutant, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5
Monsieur Daniel Patry

Est absent à la séance :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1

Formant quorum sous la présidence de Madame Ginette Deshaies,
Mairesse

Est également présente à la séance, Madame Sophie Millette,
Directrice générale et greffière-trésorière, agissant comme
secrétaire de l'assemblée

**Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence
de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.**

2. Résolution numéro 26-01-01 adoption de l'ordre du jour

**Sur proposition de monsieur Daniel Patry, il est unanimement
résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

ADOPTÉE

3. Résolution numéro 26-01-02 adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire, budget et programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 du 1 décembre 2025

**Sur proposition de monsieur Christian Desrochers, il est
unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance
extraordinaire du 1 décembre 2025, portant uniquement sur le
budget et le programme triennal d'immobilisations, tel que
présenté.**

ADOPTÉE

3.1 Résolution numéro 26-01-03 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025

Sur proposition de monsieur Martin Toutant il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Résolution numéro 26-01-04 résolution pour approuver les comptes à payer

Il est proposé par monsieur Serge Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2025 au montant 112 934.15\$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants : Club social aide financière patinoire (2024-2025) 1 500.00\$; XYLEM location de pompe et inspection de la pompe 2 250.34\$; Infotech contrat annuel logiciel municipal 6 553.58\$; Municipalité de Manseau agente de développement 17 294.28\$; Les Entreprises Excave Recycle 28 567.46\$; Baleine nomade activité de septembre 2025, 1 514.68\$;RX1 Junior balance de facture activité jeunesse du 6 décembre 1 446.56\$; SPA Mauricie service annuel 2026 2 464.00\$; CIMA inventaire forestier 11 037.60\$.

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

6.1 Résolution numéro 26-01-05 Pour adopter le règlement 292, décrétant les taux de taxes pour l'année 2026, les conditions de perception et la tarification de l'ensemble des services municipaux.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adopter un règlement afin de définir les barèmes de taxation pour l'année 2026, ainsi que les conditions de perception;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a l'obligation légale d'adopter un tel règlement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut décréter par règlement le coût des services qu'elle offre à la population de son territoire ou d'ailleurs;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur Pierre Sévigny, à la séance ordinaire du Conseil le 1er décembre 2025 et que le projet de règlement numéro 292 a été déposé à la même séance;

SUR PROPOSITION DE monsieur Daniel Patry il est résolu à la majorité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 292, intitulé Règlement décrétant les différents taux de taxes pour l'année d'imposition 2026 et les conditions de perception, ainsi que la tarification de l'ensemble des services municipaux.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

D'abroger toute disposition de règlements adoptés antérieurement à l'adoption du présent règlement numéro 292, concernant les tarifications mentionnées ci-après.

ADOPTÉE

6.2 Résolution numéro 26-01-06 Ajustement salarial -Taux IPC

CONSIDÉRANT les contrats de travail des employés municipaux et le règlement sur le traitement des élus;

CONSIDÉRANT que l'IPC Canada est de 2.2% pour novembre 2025;

Il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu

Que le conseil municipal accepte l'IPC de 2.2% et que les augmentations seront établies selon les contrats de travail des employés (taux de base plus IPC) et du règlement sur le traitement des élus (IPC).

ADOPTÉE

6.3 Résolution numéro 26-01-07 Reddition de comptes pour le programme d'aide à la voirie locale PAVL 2025

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 154 042\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un auditeur indépendant a effectué les vérifications requises ;

Il est proposé par monsieur Daniel Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

6.4 Résolution numéro 26-01-08 Renouvellement de l'adhésion de la Directrice générale et de la greffière-trésorière adjointe à l'ADMQ

CONSIDÉRANT les besoins grandissants d'information et de formation pour nos employés administratifs et nos gestionnaires;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT que l'ADMQ est active et est une source d'information et de formation importante dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que l'ADMQ offre un programme d'assurances pour nos fonctionnaires cadres;

Il est proposé par monsieur Serge Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'adhésion de Madame Josée Dubois, secrétaire-trésorière adjointe à l'ADMQ et d'en défrayer le coût total de 512.00\$ avant taxes.

D'autoriser la dépense pour l'adhésion et de défrayer les coûts d'assurance pour notre Directrice générale, au coût total de 1 141.55\$ avant taxes;

ADOPTÉE

6.5 Résolution numéro 26-01-09 Offre de service de Techni-Consultant pour le PAFIRSPA

CONSIDÉRANT que nous avons reçu l'offre de service de Techni-Consultant pour le soutien à l'aide financière du PAFIRSPA;

CONSIDÉRANT que cette offre est au montant de 3 950.00\$ pour le mandat suivant : fournir le projet de résolution, procédure de mandat, remplir et transmettre le formulaire, suivi avec analyse jusqu'à l'obtention de la lettre du ministère;

CONSIDÉRANT que cette offre a aussi prévu s'il y a des ajustements ou documents supplémentaires à fournir ou à remplir au montant de 1 950.00\$ pour le mandat suivant : fournir le projet de résolution, procédure de mandat, remplir et transmettre le formulaire suivi avec analyse jusqu'à l'obtention de la lettre du ministère;

Il est proposé par monsieur Daniel Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité accepte l'offre de service de Techni-Consultant pour une somme de 5 900.00\$ pour l'aide financière PFIRSPA.

ADOPTÉE

6.6 Dépôt de la liste des contrats municipaux pour 2025

La directrice générale dépose la liste des contrats municipaux octroyés pour l'année 2025. Le tout conformément au règlement de la gestion contractuelle de la municipalité.

6.7 Dépôt des déclarations pécuniaires pour les élus et la mairesse

La directrice générale dépose les déclarations pécuniaires pour chacun des élus et la Mairesse.

6.8 Résolution numéro 26-01-10 Souper Gastronomique 12^e
édition-Fondation santé
Bécancour-Nicolet-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'invitation pour l'activité-bénéfice annuelle de la Fondation;

CONSIDÉRANT que ce souper bénéfice aura lieu le 20 mars 2026 à L'Hôtel Montfort de Nicolet;

CONSIDÉRANT que le coût du billet pour le souper est au montant de 200.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Fortier et unanimement résolu,

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford participe au souper gastronomique -12^e édition et délègue madame Ginette Deshaies, mairesse, pour représenter la municipalité. Que la municipalité achète 1 billet pour la participation municipale.

ADOPTÉE

6.9 Résolution numéro 26-01-11 Aménagement d'une passerelle dans une tourbière

CONSIDÉRANT que la directrice générale a reçu une demande du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts, afin de remplir la fiche réponse - Consultation sur une demande d'autorisation pour un sentier de randonnée dans la tourbière (régularisation sentier existant);

CONSIDÉRANT que la municipalité est favorable à la régulation du sentier existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu,

QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise la directrice générale à remplir le formulaire de consentement favorable au ministère des Ressources Naturelles e de Forêts.

ADOPTÉE

6.10 Résolution numéro 26-01-12 Demande d'aide financière pour l'année 2026 - Club FADOQ Ste-Marie

CONSIDÉRANT que la directrice générale a reçu de la part du club FADOQ de Ste-Marie, une demande d'aide financière au montant de 1 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin Toutant et unanimement résolu,

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford accorde une aide financière au montant de 1000.00\$ au club FADOQ de Sainte-Marie.

ADOPTÉE

7. Suivi des dossiers : Obtention de l'aide financière pour les Jeudis en chansons 2026; obtention de l'aide financière Loisirs Sports Centre du Québec pour le dossier Pumptrack et patinoire (9 999.00\$).

8. Voirie

**8.1 Résolution numéro 26-01-13 Renouvellement du contrat
Pelouse 2 as**

CONSIDÉRANT que la directrice générale a reçu la soumission de Pelouse 2As pour les tontes de gazon et entretien des terrains municipaux, le parc et le terrain de baseball, pour l'été 2026 au coût de 6 400.00\$ avant taxes;

Il est proposé par monsieur Serge Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford renouvelle son contrat d'entretien avec Pelouse 2As pour une somme de 6 400.00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

9. Aqueduc et égout

**9.1 Résolution numéro 26-01-14 Achat d'une pompe aérateur
pour l'étang eaux usées**

CONSIDÉRANT que la pompe aérateur de l'étang s'est arrêtée de fonctionner en novembre et que nous l'avons envoyé en réparation;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu le rapport de réparation et que celle-ci coûterait le prix approximatif d'une neuve;

CONSIDÉRANT que nous avons une pompe de remplacement et que notre fournisseur nous a soumis deux options d'achat soit une pompe neuve au coût de 17 000.00\$ ou d'acquérir la pompe de remplacement que nous avons en ce moment au coût de 9 400.00\$ avant taxe et qu'il ne facturerait pas le coût de la location du mois en cours (janvier) soit l'équivalent d'une somme de 1 217.25\$.

Il est proposé par monsieur Daniel Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité autorise l'achat de la pompe de remplacement au coût de 9 400.00\$ avant taxes avec les garanties suivantes : 100% pour 3 mois pièces et main d'œuvre à compter du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026 et 50% escompte sur pièces et main d'œuvre du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026.

ADOPTÉE

10. Urbanisme

10.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les permis et certificats émis en décembre 2025

**10.2 Résolution numéro 26-01-15 Nomination des membres du
conseil au sein du comité de
CCU**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil qui étaient nommés au comité CCU, n'ont pas renouvelé leurs mandats;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer deux membres du conseil sur ce comité;

Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l’unanimité des conseillers présents

De nommer monsieur Daniel Patry et Monsieur Serge Fortier, comme représentants de la municipalité au sein du comité du CCU et ce pour l’année 2026.

ADOPTÉE

11. Varia

12. Période de questions débute à 20 :11 et termine à 20 :11 : aucune question

13. Ajournement ou levée de l’assemblée

Résolution numéro 26-01-16	l’agenda étant écoulé, l’assemblée est levée sur proposition de monsieur Christian Desrochers à 20 :12
----------------------------	--

Ginette Deshaies, Mairesse	Sophie Millette, directrice générale et greffière trésorière
----------------------------------	--